



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 21 février 2019*

N°2019/001 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 21 février à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 février 2019.

Etaient présents : 16

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Camille FASSI, Annick PANE, Manuel MEZE, Stide MARQUEZ, Françoise VASSELON, Ange AMBROSIO, Denise GONON, Joaquim DA CRUZ, Azdine RAMDAN, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN.

Pouvoirs : 4

Madame Geneviève LEGUAY à Madame Françoise VASSELON, Monsieur Emmanuel FONKING à Monsieur Gérard MORAUX, Madame Fathia BEN MABROUK à Monsieur Jean-Michel MORER, Madame Roselyne WALGER à Madame Annick PANE.

Absents excusés : 7

Madame Isabelle YEROMONAHOS, Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Christophe BLONDEL DEBLAGY, Monsieur Patrick AUGÉY, Madame Isabelle GUILA CORNIL, Monsieur Serge MAGLIOZZI, Madame Clémence LAUMONIER.

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article 11 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République qui impose l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

CONSIDERANT que ce débat doit faire l'objet d'une délibération prenant acte de sa tenue,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20190225-2019-001DEL-DE
Date de télétransmission : 25/02/2019
Date de réception préfecture : 25/02/2019

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

